

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la relance

**Arrêté du 25 novembre 2020
portant nomination au Bureau central de tarification**

NOR : ECOT2034937A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification

Vu l'arrêté du 3 février 2020 portant nomination au Bureau Central de Tarification,

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L.212-1 du code des assurances, en qualité de représentant des personnes assujetties à l'obligation d'assurance des transports publics routiers de voyageurs ou de marchandises :

M. François GUITTON (F.N.T.R), membre titulaire en remplacement de M. Jacques BRUN (F.N.T.R.), membre titulaire.

Article 2

Le directeur général du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 novembre 2020,

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,
Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur des assurances,

Lionel Corre